

BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES – VACANCES PRINTEMPS 2011

La photocopie de l'avis d'imposition 2009 sera à joindre au dossier afin de déterminer le prix de la journée. Revenus déclarés avant déduction et divisés par 12 pour obtenir la tranche.

Pour 2 enfants inscrits : réduction de 10%, pour 3 enfants inscrits : réduction de 20%.

Tranches	Ressources imposables mensuelles du foyer	Tarif à la journée Non CAF	Tarif à la Journée Allocataires	Tarif à la ½ journée Non CAF	Tarif à la ½ journée Allocataires
Tranche 1	de 0 à 1100	14,00	9,21	10,50	7,11
Tranche 2	de 1101 à 1400	15,00	10,21	11,50	8,11
Tranche 3	de 1401 à 1700	15,50	10,71	12,00	8,61
Tranche 4	de 1701 à 2000	16,00	11,21	12,50	9,11
Tranche 5	de 2001 à 2300	16,50	11,71	13,00	9,61
Tranche 6	de 2301 à 2600	17,00	12,21	13,50	10,11
Tranche 7	de 2601 à 2900	17,50	12,71	14,00	10,61
Tranche 8	de 2901 et plus	18,00	13,21	14,50	11,11
Tranche 9	Hors communauté	30,00	24,66	17,00	13,61

En cas de participation de votre comité d'entreprise, le montant versé vous sera remboursé.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 15 jours.



ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES PRINTEMPS 2011

JOUY ou MORANCEZ

Permanences d'inscription :
Les mercredis de 17 h 00 à 18 h 30 du 16 mars au 06
avril 2011, dans la limite des places disponibles.

**OUVERT AUX ENFANTS DE 3 A 11 ANS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE CHARTRES METROPOLE**



ADPEP 28 – 83 rue de Fresnay - 28000 CHARTRES - Tél. :
02.37.88.14.14

La Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

organise des

ACCUEILS DE LOISIRS

pour les **Vacances de Printemps**, destinés à accueillir prioritairement les enfants des communes ci-dessous :

• **POLE de JOUY :**

BERCHERES ST GERMAIN, CHALLET, CLEVILLIERS, COLTAINVILLE, GASVILLE-OISEME, JOUY, POISVILLIERS et SAINT PREST

• **POLE de MORANCEZ :**

BERCHERES LES PIERRES, CORANCEZ, MORANCEZ et GELLAINVILLE

• **POLE de SOURS :**

PRUNAY LE GILLON, HOUVILLE LA BRANCHE, NOGENT LE PHAYE et SOURS

Les enfants dont les parents sont domiciliés « hors Communauté d'Agglomération » seront placés sur liste d'attente lors des permanences d'inscription ; une Commission se réunira ensuite et pourra, en fonction des places disponibles, autoriser leur inscription pour la période des vacances d'Hiver (réponse à partir du 06 avril 2011).

DANS TOUS LES ACCUEILS DE LOISIRS :

Les enfants prendront leur repas sur place ainsi que leur goûter (compris dans le tarif). Ils effectueront des sorties, excursions, ainsi que de nombreuses activités éducatives, manuelles, sportives et culturelles. Le planning d'activités sera remis aux familles au début de chaque semaine. L'inscription pendant les petites vacances s'effectue à la journée (avec repas).

ACCUEIL DE LOISIRS SITUÉ A JOUY

Rue du Bout aux Anglois
28 300 JOUY
Tél : 02 37 22 33 88
ou 06 32 82 31 60

Il accueille les enfants de **3 à 11 ans**
de 7 h 00 à 19 h 00.

Activités de 9 h 00 à 17 h 00 encadrées par une équipe pédagogique diplômée et expérimentée.

Accueil assuré par des animateurs qualifiés de 7 h 00 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 19 h 00.

ACCUEIL DE LOISIRS "L'Orée de Chavannes" SITUÉ A MORANCEZ

Site de Chavannes
28 630 MORANCEZ
Tél : 02 37 28 43 10
ou 06 32 82 59 18

Il accueille les enfants de **3 à 11 ans**
de 7 h 30 à 18 h 30.

Activités de 9 h 00 à 17 h 00 encadrées par une équipe pédagogique diplômée et expérimentée.

Accueil assuré par des animateurs qualifiés de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30.

POUR LES ENFANTS DU POLE DE SOURS

(Pôle qui regroupe les Communes de **SOURS, NOGENT LE PHAYE, HOUVILLE LA BRANCHE, PRUNAY LE GILLON**),

Un accueil est prévu de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30 à l'Ecole de Sours (Ecole primaire de la Vallée - 24, rue Louis Isambert). Un transport sera proposé pour acheminer les enfants vers le Centre situé à Morancez et pour les ramener le soir à Sours (Attention : en fonction du nombre d'inscrits, la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de modifier les conditions de ce transport - horaires, gratuité, dates de fonctionnement... - voire d'annuler ce transport).

L'inscription à l'accueil du matin et du soir à Sours ainsi qu'au transport Sours-Morancez est gratuite mais obligatoire (cocher sur la fiche jointe au dossier).

BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES :

Voir tableau au dos. **Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 15 jours.**

INSCRIPTIONS ET PERMANENCES :

Les inscriptions seront enregistrées lors de permanences aux Accueils de Loisirs situés à Morancez et à Jouy les :

**Mercredis de 17 h 00 à 18 h 30 du 16 mars au 06 avril
2011,**

dans la limite des places disponibles.

Vous munir du carnet de santé de l'enfant, de la photocopie de votre avis d'imposition et de la photocopie du document CAF attestant que vous percevez des allocations.

Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès des Directeurs des Accueils, des différentes Mairies et auprès de Thomas AMIOT, Coordonateur Enfance-Jeunesse au 02-37-91-37-84 ou 06-74-83-89-44.

Aucun dossier ne sera accepté avant ces permanences (ni en Mairie ni dans les boîtes aux lettres des Accueils de Loisirs). Les dossiers complétés sont à remettre en mains propres aux Directrices.

**FICHE D'INSCRIPTION
"Vacances de Printemps"**

(Etablir une fiche d'inscription
par enfant)

Réservé aux PEP :

Dossier déposé le : / /
A : h

Je soussigné(e) :
Demeurant à :
Désire inscrire mon enfant : Nom : Prénom :
Date de naissance.....
Téléphone :

Cocher l'accueil de loisirs :

Morancez

Jouy

Cocher les jours retenus :

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Lundi 18/04/2011 | <input type="radio"/> Lundi 25/04/2011 - FERIE |
| <input type="radio"/> Mardi 19/04/2011 | <input type="radio"/> Mardi 26/04/2011 |
| <input type="radio"/> Mercredi 20/04/2011 | <input type="radio"/> Mercredi 27/04/2011 |
| <input type="radio"/> Jeudi 21/04/2011 | <input type="radio"/> Jeudi 28/04/2011 |
| <input type="radio"/> Vendredi 22/04/2011 | <input type="radio"/> Vendredi 29/04/2011 |

Accueil du matin et du soir à Sours et / ou transport Sours-Morancez

Soit..... Jours à€ = €

Remise 10 % = -.....€

Remise 20 % = -.....€

Montant à régler = €

Règlement par chèqueN°.....

Chèques vacancesou en espèces.....

**JOINDRE LE PAIEMENT A CETTE FEUILLE D'INSCRIPTION (Ordre : PEP 28)
AINSI QUE LA FICHE SANITAIRE ET DE RENSEIGNEMENTS ET
L'AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE, REMETTRE LE TOUT**

**FICHE D'INSCRIPTION
"Vacances de Printemps"**

(Etablir une fiche d'inscription
par enfant)

Réservé aux PEP :

Dossier déposé le : / /
A : h

Je soussigné(e) :
Demeurant à :
Désire inscrire mon enfant : Nom : Prénom :
Date de naissance.....
Téléphone :

Cocher l'accueil de loisirs :

Morancez

Jouy

Cocher les jours retenus :

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Lundi 18/04/2011 | <input type="radio"/> Lundi 25/04/2011 - FERIE |
| <input type="radio"/> Mardi 19/04/2011 | <input type="radio"/> Mardi 26/04/2011 |
| <input type="radio"/> Mercredi 20/04/2011 | <input type="radio"/> Mercredi 27/04/2011 |
| <input type="radio"/> Jeudi 21/04/2011 | <input type="radio"/> Jeudi 28/04/2011 |
| <input type="radio"/> Vendredi 22/04/2011 | <input type="radio"/> Vendredi 29/04/2011 |

Accueil du matin et du soir à Sours et / ou transport Sours-Morancez

Soit..... Jours à€ = €

Remise 10 % = -.....€

Remise 20 % = -.....€

Montant à régler = €

Règlement par chèqueN°.....

Chèques vacancesou en espèces.....

**JOINDRE LE PAIEMENT A CETTE FEUILLE D'INSCRIPTION (Ordre : PEP 28)
AINSI QUE LA FICHE SANITAIRE ET DE RENSEIGNEMENTS ET
L'AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE, REMETTRE LE TOUT**

